

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 57 (1928)

Heft: 5

Artikel: M. Georges Python et la dotation de l'Université

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039043>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organ de la Société fribourgeoise d'éducation
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque II a 153.*

Le Bulletin pédagogique et le Faisceau mutualiste paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du Bulletin et 5 du Faisceau.

SOMMAIRE. — *M. Python et l'Université. — Observations sur les méthodes nouvelles. — Leçons de français au cours moyen. — Epilogue à une conversation. — La Corse. — Bibliographies.*

M. GEORGES PYTHON ET LA DOTATION DE L'UNIVERSITÉ

C'était en 1890. M. le conseiller d'Etat Python prenait la parole à la réunion de la Société d'éducation, salué par les acclamations de l'assistance. De sa voix prenante et sonore, il exposa les tâches gouvernementales qui devaient répondre aux aspirations du peuple conservateur et il en signala la plus récente et la plus considérable : « Voyez, s'écriait-il, l'Université qui ne date que d'hier et dont l'idée, durant des siècles, a été aux prises avec les détracteurs et les sceptiques ! Elle est debout, cependant, l'œuvre après laquelle a soupiré la Suisse catholique depuis la Réforme et que les meilleurs esprits ont appelée de leurs vœux ; elle est debout, grâce surtout à la représentation d'un peuple animé d'un idéal élevé ! Les débuts de l'institution sont modestes, sans doute, si modestes qu'ils font sourire nos adversaires. Gardons, néanmoins, la confiance qu'elle grandira et que nous pourrons en cueillir les fruits. Nous avons voulu mettre à la portée d'un plus grand nombre l'arme de la science pour la défense de la foi.

En répandant l'instruction universitaire, nous élèverons le niveau intellectuel du canton et d'heureuses conséquences en rejailliront aussi sur l'état de notre instruction populaire ! »

A relire ce pâle résumé du discours enflammé du tribun, qui n'avait pas mis trois ans à ouvrir une école voulue par trois siècles, je crois ouïr encore sa voix chaude et persuasive qui vibrait sous les ombrages de la place de Guin ; en même temps, il me semble entendre, — comme en une réplique, — M. le juge fédéral Piller célébrer devant un autre auditoire plus imposant, celui du 24 mai 1927, les mérites du grand Fribourgeois à qui notre pays doit sa renaissance matérielle et ses progrès scolaires.

« Ce sera, a dit le sympathique magistrat, la gloire de Georges Python d'avoir compris que seule une idée élevée pouvait soulever l'enthousiasme et secouer la léthargie où risquait de s'assoupir le canton, dans le souvenir de son passé et de la bonne opinion moyenne qu'il avait de lui-même.

« L'idée qui galvanisa tout chez nous, ce fut l'idée de l'Université. C'est elle qui apprit à notre peuple ce que vaut l'instruction supérieure que l'on était trop porté à considérer comme un luxe à l'usage de quelques privilégiés, alors qu'elle doit être le ferment d'une démocratie travailleuse et progressiste.

« En leur faisant entrevoir ce qu'est l'instruction supérieure, Georges Python découvrit, du même coup, à nos populations des horizons nouveaux sur l'instruction générale et, par là, le secret du progrès dans les divers ordres scolaires et dans chaque domaine de l'activité nationale. »

Tout serait à citer de cette étude de M. le Dr Piller sur l'Université, dont il fut un si compétent professeur. Il en est de même du discours de Mgr Beck et de l'émouvante introduction que M. le conseiller d'Etat Perrier consacra, le 24 mai, à la mémoire de celui dont il occupe le siège avec une si haute distinction. Ces éloges, où fut magnifié notre éminent concitoyen, fourniront à un jeune historien la matière d'une thèse de doctorat ou d'agrégation en l'honneur de l'Université. Lorsqu'il en publierá les Annales et relèverá ses services dans les multiples directions où ils se sont produits, lorsqu'il montrera ce que lui doivent notre canton, les catholiques suisses et l'Eglise, ne célébrera-t-il pas du même coup une noble vie vouée au bien, une vie assez longue pour que les trésors d'une géniale intelligence et d'une inébranlable volonté aient pu se donner carrière et transformer son cher Fribourg.

Pour l'instant, j'estime que c'est aussi servir le « maître » que de décrire l'existence matérielle de son œuvre et de répéter le mot de M. Perrier : « La fondation de l'Université a quelque chose de captivant en raison des difficultés auxquelles elle se heurtait et de la grandeur même de la conception qui a présidé à son organisation. » A l'intention de mes amis du corps enseignant primaire qui doivent

être mieux informés que de simples citoyens, je tenterai de mettre sous leurs yeux, en quelques traits rapides, les leçons d'un autre temps, une grande et noble figure, les labeurs d'un homme assez attaché à son pays pour lui sacrifier sa tranquillité et le bonheur des siens ; je veux montrer comment fut réalisée sa conception et de quel soin il l'entoura sans cesse pour en faire une œuvre viable, vivante et capable non seulement de subsister, mais de devenir elle-même un puissant élément de progrès.

Qui donc, en notre bonne ville, a oublié le Dr Daniëls, professeur en la Faculté des sciences ? qui ne se souvient de cet esprit exact et précis formé ainsi par la pratique des hautes mathématiques ? Un jour, devant quelques personnages venus des Pays-Bas, il exposa l'organisation de notre Université. Quand il eut rappelé les débuts de l'œuvre, loué la perspicacité qui en avait inspiré la création et souligné ce souci, que l'on retrouve à chaque page de nos annales, de fonder chez nous une institution d'instruction supérieure sans charger le budget cantonal de dépenses nouvelles, M. le Dr Daniëls éprouva le plaisir de recueillir ces mots tombés des lèvres de ses amis de Hollande : « Que voilà bien une merveilleuse histoire ! »

Et pourquoi n'adopterais-je pas cette exclamation de nos hôtes néerlandais comme épigraphe du récit que je refais volontiers après un si bon guide ? Une merveilleuse histoire ! mais n'est-ce pas celle qui nous apprend comment, avec des moyens limités, si limités qu'ils en étaient précaires, un homme de foi et de volonté, mû par un haut idéal, osa entreprendre, en la fin d'un siècle très positif, la fondation d'une œuvre que les Américains ne comprendraient qu'à coup de millions de dollars ? Merveilleuse ! elle l'est par les trois siècles d'attente qui l'ont précédée, par le choix du territoire restreint et de la cité minuscule où fut dressée sa tente, par la situation économique plutôt étroite de sa classe dirigeante, par la pénurie de capitaux liquides dans les coffres de l'Etat ; elle l'est encore par l'hostilité avouée ou sournoise de populations limitrophes, par l'intransigeance d'un parti qui n'oubliait pas sa courte omnipotence de jadis et qui se targuait de son culte pour le progrès, quand la masse conservatrice était dénoncée, *urbi et orbi*, comme le plus « réac » et le plus encroûté des peuples ! Merveilleuse ! elle l'est aussi par la confiance invincible de son fondateur en l'excellence de sa cause, par l'attraction que ne tarda pas à exercer la nouvelle Ecole sur la jeunesse catholique et sur le monde savant dont des membres réputés ne dédaignèrent pas d'occuper ses chaires ! Et, pourtant, selon nos Cassandres, tout aurait manqué à la fois, les choses et les hommes, l'opinion et l'argent !

Enfin Malherbe vint !... Ce fut M. Python ! Avec son bel optimisme, son ardeur au travail, sa confiance en Dieu et en ses concitoyens, le peuple des campagnes en qui il semblait avoir inoculé l'idéal qui l'animait, il aborda le Grand Conseil deux mois après son entrée au gouvernement, et le message du 23 décembre 1886 sera

le premier acte officiel ayant trait à la création de l'Université. En ce message est renfermée toute l'histoire de l'institution comme la fleur contient son fruit. C'est la charte initiale, l'exorde d'un beau discours, l'aube de jours ensoleillés !

Voici donc la pièce fondamentale du recueil documentaire que composera un jour « quelque amant des loisirs studieux », en l'honneur de l'Université et de son fondateur ! Je ne puis la reproduire ici, si forte qu'en soit mon envie ; qu'on me permette, du moins, d'en donner un extrait et d'en résumer l'essentiel !

« Depuis un grand nombre d'années, dit le message, des vœux ont été vivement exprimés de divers côtés de donner, dans notre canton, plus de développement à l'enseignement supérieur. Ces vœux ont trouvé leur écho au sein des populations qui ont gardé le souvenir des temps meilleurs où notre ville attirait une nombreuse jeunesse qui, venant y chercher une instruction chrétienne, y apportait une prospérité perdue dans des circonstances douloureuses et que tous les efforts n'ont pas réussi à reconquérir. Ces vœux ont donné naissance à l'idée de l'érection d'une Université à Fribourg. »

Après avoir rappelé que ce projet était sympathique à la population, qu'il était assuré de l'appui de l'épiscopat suisse, le gouvernement va préciser les sacrifices qu'exigera l'ouverture d'une haute Ecole « sans aggraver les charges publiques ». Il entrevoit la réalisation de ce programme dans une conversion de dettes. Conversion pure et simple de l'emprunt de 1884 à un taux inférieur ou bien émission de rentes 3 % dont un syndicat garantissait le placement, chacun de ces systèmes devait dégager un capital de deux millions et demi ou une rente de 90,000 fr. par an. Soulignons, en passant, que la clause de non-aggravation des charges publiques est répétée jusqu'à quatre fois le long du message et que cette clause conditionnera l'opération projetée, aussi bien que celles qui interviendront dans la suite.

Comment l'initiative gouvernementale fut-elle accueillie en notre parlement ? La commission spéciale présidée par M. Jacques-Philippe Renevey donna la préférence à la conversion pure et simple et proposa au Grand Conseil d'adhérer au décret dont l'art. 5 avait été ainsi modifié : « Pour le cas où une Université serait créée à Fribourg, il sera affecté à sa fondation une somme de 2,500,000 fr. »

M. Renevey, notaire versé dans les questions de finances, tira, dans son rapport, le plus favorable horoscope de l'institution en perspective et l'avenir n'a point démenti ses prédictions. On entendit même M. l'avocat Bielmann, le porte-voix de l'opposition libérale, soutenir que « diminuer le taux de nos dettes, créer des établissements d'enseignement supérieur, ce sont là des œuvres auxquelles nous devons tous donner la main » !

Et l'unanimité du Grand Conseil s'affirma et les députés purent apporter à leurs électeurs, comme un don de Noël, l'assurance d'une

heureuse conversion d'emprunts et celle de l'érection, dans un temps prochain, de l'Université de Fribourg. En effet, à l'appel nominal, 84 représentants se prononcèrent affirmativement ; 7 furent déclarés absents et le président, M. l'avocat Wuilleret, ne votait pas. Si le système de la rente perpétuelle n'avait point trouvé grâce devant les mandataires du pays, le Grand Conseil admit, par contre, un autre texte amendé par M. Paul Aeby et ténorisé ainsi : « Dans le but de ne pas augmenter les charges actuelles du budget, le Conseil d'Etat est invité à faire des propositions pour la conversion des dettes de l'Etat. »

Un an se passe. Le gouvernement avait étudié un moyen de convertir la dette de 1884, selon le mandat qu'on lui avait octroyé la veille de Noël 1886. Une convention avait été signée dans ce but par la Direction des Finances, d'une part, et un syndicat bancaire, de l'autre. Le Grand Conseil en prit acte, le 12 novembre 1887. Il résultait de ce contrat que la conversion devait réduire de 90,000 fr. l'annuité à payer par la Caisse cantonale pour l'emprunt de 1884 et que cette réduction suffisait à assurer la dotation de l'Université. L'opération fut jugée très favorable car, déclarera un représentant de Fribourg : « Ce sont nos créanciers qui constitueront, par la réduction du taux d'un emprunt, le fonds voté au profit de l'enseignement supérieur, sans qu'une charge nouvelle ne soit ajoutée au budget de l'Etat. » Convention et décret d'approbation seront, dès lors, votés par 77 voix contre celles de cinq députés qui entendaient surseoir à toute décision sur l'emploi du capital rendu ainsi disponible.

Laissons s'écouler deux années encore et nous retrouverons notre autorité législative convoquée en session extraordinaire pour se prononcer sur l'affectation des revenus de la subvention universitaire. Marquons d'une croix blanche ce 4 octobre 1889, où l'exposé clair autant qu'habile de M. Python, les discours de 14 orateurs, dont 4 de l'opposition élucident le problème à telles enseignes que l'assemblée se prononce à l'unanimité pour l'adoption des conclusions du message du Conseil d'Etat. Document d'une exceptionnelle importance qui porte la date du 30 septembre 1889, il contient le point de vue gouvernemental sur l'organisation immédiate de la Faculté des Lettres et le développement de celle de Droit. Certes, il ne fallait point attendre, du parti adverse, une adhésion enthousiaste aux propositions du gouvernement. La discussion, vive parfois, démontra que les représentants de notre peuple ne se déjugeraient pas et qu'ils avaient gardé pleine confiance en l'avenir.

Et voici constitué le premier fonds universitaire. Deux Facultés vont s'ouvrir ; des maîtres distingués y forment un ensemble scientifique qui, sans tarder, rayonnera au dehors ; leurs premiers disciples vont grandir en nombre et porter au loin le renom de Fribourg. Est-ce tout ? assurément non ! Une troisième Faculté doit voir le

jour. Déjà, le 6 décembre 1887, M. Python avait sollicité une subvention d'un demi-million de la capitale dont les édiles « exigent des précisions, dit une relation officielle, sur les ressources et les chances de succès de l'entreprise ». Entre temps, l'auguste pontife, dont le nom est attaché à l'Université, Léon XIII lui-même, voulut ériger la Faculté de Théologie et la pourvoir de maîtres éminents. Sous ses auspices, un contrat fut conclu qui assure la collaboration de l'Ordre des Frères Prêcheurs. De son côté, le conseil communal édifié se déclare enfin favorable à la contribution de la ville, par convention du 2 mai, qu'avaient signée MM. Cyprien Gendre et Schor deret, et, qui « assure à la commune de Fribourg une compensation de son sacrifice par la suppression d'un privilège en matière d'impôt ». La convention, ainsi que la revision relative à l'abrogation de cette exonération d'impôt, reçoivent la sanction de tous les membres présents du Grand Conseil qui semblent avoir pris goût à ces manifestations de touchante unanimité. Et, cependant, il y eut bien des poussières d'égoïsme et de mesquinerie éveillées au cours des débats qui ont conduit à cette unanime ratification.

Nous voici en octobre 1890. Le froc des fils de saint Dominique apparaît dans nos rues médiévales qui se plaisent à le voir comme l'habit d'hôtes attendus. Saluons les maîtres du début : le P. Kennedy, ce bon Père Berthier, naguère encore si populaire, et cet apologiste de génie, le P. Weiss, qui fut un insigne bienfaiteur de l'Ecole où il enseignera jusqu'à sa mort. L'entretien de la Faculté de Théologie avait été assuré sans soulever les protestations de la partie réformée de notre canton, car le seul subside de la capitale devait être consacré à ce but. Prudente réserve que celle qui fit contribuer la ville uniquement, contre un avantage fiscal équivalent, à la rente versée pour la nouvelle Faculté ! Elle doit être mentionnée comme un modèle de sens politique, de justice distributive et de vraie tolérance qu'on peut retrouver aussi dans le caractère du magistrat que nous n'avons plus.

Le fonds général de l'Université a traversé quarante ans en s'accroissant de quelque deux cents mille francs, grâce à une sage gestion, qui n'a point empêché, par plus d'un million, la munificence des catholiques de s'exercer en donations diverses au profit de l'Ecole. Arrêtons-nous à ce premier stade et, nous tournant vers quelques contemporains d'un établissement d'instruction qui honore notre canton, redisons-leur que l'œuvre fut constituée sans augmenter les charges de la république. Que si l'un d'eux devait soutenir le contraire, nous n'aurions qu'à lui demander de produire ses preuves pour le réduire au silence.

Et nous aussi faisons silence, comme ces foules impressionnées par un grand souvenir qui se recueillent un instant pour célébrer leurs morts ! N'éprouvons-nous pas, en voyant « le grand chef » à son ouvrage, le besoin de nous arrêter, d'admirer le passé et, dans

une brève station, qui suspend toute agitation extérieure, de revivre une merveilleuse histoire, mieux disposés à bénir celui qui en fut le héros.

(A suivre.)



E. G.

Observations sur les méthodes nouvelles

L'enfant est appelé à vivre dans la société contemporaine, qui, durant ces siècles derniers, a subi une profonde évolution, non seulement dans l'ordre matériel et intellectuel, mais aussi dans l'ordre moral. L'écolier de notre temps a naturellement besoin de connaissances qui, il y a cinquante ans, étaient inconnues, ou du moins que l'on pouvait ignorer sans inconvenient. Cette évolution sociale s'est-elle faite, au point de vue moral, vers le bien ou vers le mal ? La société actuelle, sous un vernis de civilisation raffinée, ne cache-t-elle pas une corruption plus profonde ? Il est permis de le penser à notre époque de matérialisme, où tout le monde se rue vers le plaisir, où l'autorité est battue en brèche, où conscience, droiture et foi deviennent synonymes de naïveté. Dès lors, nos enfants ne sont-ils pas appelés à remonter le courant plutôt qu'à le suivre ? La pédagogie doit évoluer, sans doute, avec le progrès réalisé dans les autres domaines de l'activité humaine ; elle doit trouver des méthodes nouvelles, élaborer des programmes mieux en rapport avec les besoins de l'heure présente ; l'élève ayant besoin de connaissances plus étendues, l'efficacité de la méthode doit suppléer au temps relativement court. Nous devons ajouter que tout ce qui tend à rendre l'école attrayante pour l'enfant, en restant toujours dans le domaine des choses bonnes sous tous les rapports, mérite d'être encouragé et pratiqué, tant il est vrai que l'on ne fait bien que ce que l'on fait avec amour. Si le but primordial de l'école consistait à former « des débrouillards » ou si nous séparions la morale d'avec les affaires, nous devrions considérer comme la meilleure méthode celle qui, dans le temps le plus court, serait apte à former au point de vue purement matériel ou pécuniaire le professionnel le plus habile. Du reste, l'école primaire ne peut ambitionner la formation professionnelle des élèves, mais elle peut, tout au plus, dans son enseignement, avoir une tendance professionnelle.

Si, d'autre part, nous envisageons avant tout la formation morale de nos élèves, la meilleure pédagogie apparaîtra celle qui formera l'homme ayant la volonté la plus ferme, la conscience la plus droite, l'imagination la plus pure, en un mot celle qui formera une classe d'hommes croyants, courageux, généreux, sachant se vaincre eux-mêmes, pensant bien et agissant en conséquence, des chrétiens qui sauront vivre de l'esprit de l'Evangile.

L'orientation de nos méthodes est donc subordonnée au but